

## Déclaration de tir de nuit du sanglier avec source lumineuse

(Autorisé par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2021-2027 pour le département de la Moselle, conformément à l'Arrêté Préfectoral n° 02 en date du 15/01/2025)

### Document à compléter et à adresser obligatoirement avant toute action de tir de nuit avec source lumineuse à :

Fédération Départementale des Chasseurs de la Moselle  1 rue de la Passotte CS75821 – 57078 METZ-Cedex 3  ou par mail : <a href="mailto:info@fdc57.org">info@fdc57.org</a>  ou site internet : <a href="http://www.fdc57.org">www.fdc57.org</a>	M le Maire de la commune de <u>Rurange-Pès-Thionville</u> ..... Adresse : <u>Rue Kennedy</u> ..... ..... Code Postale : <u>57 310</u> ..... Ville: <u>Rurange - Pès - Thionville</u>	ONF (si lot domanial) :  - Agence de Moselle-Est : 1 rue Thomas Edison 57000 METZ  Ou  - Agence de Moselle-Ouest : 24, route de Phalsbourg BP 30155 57403 SARREBOURG Cedex
	..... ..... .....	..... ..... .....

Je soussigné (nom-prénom) WELTER Laurent.....

Titulaire du droit de chasse sur la commune de Rurange - Pès - Thionville.....

Lot n° Réserve WELTER  communal  réserve  domanial (cocher la case correspondante)

Demeurant Ferme Saint-Vitus 57 940 Volstroff.....

Afin de réguler les populations de sangliers, je déclare pratiquer le tir de nuit avec source lumineuse, conformément à la réglementation en vigueur, sur les secteurs suivants :

- Réserve WELTER sur le banc communal de Rurange-Pès-Thionville
- .....
- .....
- .....

Je vous prie de bien vouloir noter que je réaliserai ces actions du : 02/02/2025 au 14/04/2025

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Fait à : Saint-Vitus..... Le 02 / 02 / 25

Signature (obligatoire) :

